

Un groupe d'officiers stagiaires en visite au siège de la Cour constitutionnelle

Un groupe d'officiers supérieurs stagiaires a effectué, mardi, une visite d'information au siège de la Cour constitutionnelle, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du programme pédagogique de l'Ecole supérieure de guerre au titre de l'année 2025-2026.

La délégation a été reçue par la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, accompagnée de membres de l'institution.

S'exprimant à cette occasion, Mme Aslaoui a rappelé que la Cour constitutionnelle « a adopté, depuis sa création, une politique de communication fondée sur l'ouverture sur les différentes franges de la société et l'ensemble des institutions constitutionnelles civiles et militaires », soulignant que cette visite permettra aux officiers de « s'enquérir des différentes prérogatives de la Cour ».

La délégation a visité les différentes structures et espaces de la Cour constitutionnelle, y compris la salle des audiences, la salle des délibérations, la bibliothèque et le musée de la justice constitutionnelle.

Une séance de travail a également été organisée, présidée par le membre de la Cour constitutionnelle, M. Mesbah Menas, au cours de laquelle les membres de la Cour, MM. Ammar Abbes, Ammar Boudiaf et Bouziane Aliane, ont présenté des communications portant sur les nouvelles compétences de la Cour constitutionnelle à la lumière de l'amendement de la Constitution de 2020. Cette rencontre a constitué une opportunité pour l'enrichissement cognitif et l'approfondissement des connaissances en matière constitutionnelle pour les officiers supérieurs stagiaires.

A noter que cette visite s'inscrit dans le cadre de la méthodologie adoptée par la Cour constitutionnelle en matière de communication directe avec les institutions de l'Etat, à la lumière de son ouverture sur son environnement extérieur, par souci de diffuser la culture constitutionnelle, tout en mettant en lumière son rôle pivot dans la protection de la Constitution et la consécration du principe de la

primauté du droit, contribuant ainsi à l'ancrage de la culture constitutionnelle, pilier fondamental du développement démocratique et institutionnel du pays.